

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN  
le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX  
Téléphone : 01.47.75.96.29.  
-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Objet : n° 1161

Budget primitif relatif à l'exercice 2023

Séance du Comité du **28 mars 2023** sur convocation adressée aux membres le **22 mars 2023**.

L'an deux mille-vingt-trois le **28 mars 2023 à 9h30**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

#### ETAIENT PRESENTS :

**Monsieur Jacques KOSSOWSKI**, Président  
**Madame Samia KASMI**, Vice-Président  
**Mesdames Stéphanie SOARES, Patricia PENTURE, Anne-Marie AMSELLEM,**  
**Messieurs Julien SAGE, Vincent FRANCHI,**

#### ABSENTS EXCUSES :

**Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**  
**Madame Brigitte PALAT**  
**Monsieur Yves REVILLON**

#### A DONNE POUVOIR :

**Monsieur Philippe POUTHÉ à Monsieur Jacques KOSSOWSKI**

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles **L.2121-17 et L.2121-20** du **Code Général des Collectivités Territoriales**, applicables aux délibérations du Comité.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale,

Vu la nomenclature M 14,

Vu les statuts du syndicat révisés par arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 en date du 14 octobre 2019,

Vu les articles 55, 56, 57 de la concession de service public Enertherm / Idex La Défense qui fixent les redevances dues à GENERIA,

Vu les articles 54, 55, 56 de la concession de service public Suc qui fixent les redevances dues à GENERIA,

Vu l'article 47 de la concession de service public Enerbiosa qui fixe les redevances dues à GENERIA,

Vu la délibération et son rapport du 9 décembre 2022 déposée à la Préfecture des Hauts-de-Seine relatifs à l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

Vu la délibération et son rapport du 2 février 2023 déposée à la Préfecture des Hauts-de-Seine relatifs aux orientations budgétaires du projet de Budget Primitif 2023

Vu le rapport administratif ci-annexé,

**DELIBERE :****ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Adopte par un vote au chapitre le budget primitif du Syndicat pour l'exercice 2023, arrêté comme suit :

**I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 375 307,00</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>3 670 000,00</b>
011 Charges à caractère général	1 812 700,00	70 Vente de produits	870 000,00
012 Charges de personnel et assimilés	500 600,00	75 Autres produits de gestion courante	2 800 000,00
65 Autres charges de gestion courantes	975 100,00		
66 Charges financières	86 407,00		
67 Charges exceptionnelles	500,00		
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>17 151 894,67</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>-</b>
023 Virement à la section d'investissement	17 088 041,67		
042 Opérations d'ordre de section à section	63 853,00	042 Opérations d'ordre de section à section	
		<b>R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>16 857 201,67</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 527 201,67</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 527 201,67</b>

## II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>18 351 894,67</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 200 000,00</b>
20 Immobilisations incorporelles	125 000,00	10 Dotations et fonds divers	
204 Subventions d'équipement versées	6 000 000,00	13 Subventions d'équipement reçues	
21 Immobilisations corporelles	10 568 364,67	16 Emprunts et dettes	
27 Autres immobilisations financières	2 530,00	27 Autres immobilisations financières	
16 Emprunts et dettes	456 000,00		
13 Subvention d'équipement	1 200 000,00	13 Subvention d'équipement	1 200 000,00
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>17 151 894,67</b>
		024 Cessions	
040 Opérations d'ordre de section à section		021 Virement de la section de fonctionnement	17 088 041,67
		040 Opérations d'ordre de section à section	63 853,00
<b>D001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>383 646,72</b>	<b>1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>383 646,72</b>
		<b>R001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>18 735 541,39</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>18 735 541,39</b>

**ARTICLE 2 :**

PRECISE que la présente délibération sera transmise au Préfet-des-Hauts-de-Seine et publiée par voie d'affichage.

**ARTICLE 3 :**

DIT que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de GENERIA ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.



Le Président  
  
**J. KOSSOWSKI**  
 Maire de Courbevoie

Délibération adoptée par  
 Votes pour : 8  
 Votes contre : 0  
 Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **12 AVR. 2023**

## QUESTION N° 7.4

### **RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF RELATIF A L'EXERCICE 2023**

Le projet de budget primitif, présenté au titre de l'exercice 2023, a été établi sur la base des orientations budgétaires présentées au comité lors de sa séance du 2 février 2023.

Ce budget tient compte des résultats de l'exercice 2022 à hauteur de 16 857 201,67 €.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 20 527 201,67 € et en investissement à hauteur de 18 735 541,39 €.

Les prévisions budgétaires 2023 sont détaillées dans le rapport joint en annexe.